



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de la défense nationale

NDDN



NUMÉRO 048



1^{re} SESSION



41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 27 septembre 2012

Président

M. James Bezan

Comité permanent de la défense nationale

Le jeudi 27 septembre 2012

• (1535)

[Traduction]

Le greffier du comité (M. Leif-Erik Aune): Mesdames et messieurs, je constate que nous avons le quorum.

La réunion est convoquée en vertu du paragraphe 106(1) du Règlement. De plus, conformément au paragraphe 106(2), le président doit être un député du gouvernement. Je suis prêt à recevoir des motions pour l'élection du président.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Je propose James Bezan au poste de président. Il a perdu la partie de tir au poignet.

Le greffier: Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Avant d'inviter M. Bezan à occuper le fauteuil, y a-t-il des motions, avec le consentement unanime, pour traiter d'autre chose?

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): S'il y a consentement unanime, je propose que nous procédions à l'élection des vice-présidents.

Le greffier: Du consentement unanime, il est convenu de procéder à l'élection des vice-présidents.

Des voix: D'accord.

Le greffier: Y a-t-il des motions?

Mme Christine Moore (Abitibi—Témiscamingue, NPD): Je propose M. Jack Harris comme vice-président.

Le greffier: Y a-t-il d'autres motions?

M. James Bezan: Je propose John McKay au poste de vice-président pour les libéraux.

Le greffier: Parlez-vous de l'autre vice-président?

En ce qui a trait à la candidature de M. Harris au poste de premier vice-président, plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Plaît-il au comité d'adopter la motion de M. Bezan que M. McKay soit l'autre vice-président?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Monsieur Bezan.

Le président (M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC)): Je remercie tout d'abord M. Aune d'avoir procédé aux élections, et je remercie également les membres du comité de la confiance qu'ils me témoignent en me reconduisant dans mes fonctions de président.

Même si nous n'avons rien d'autre à l'ordre du jour, je demanderais le consentement unanime des membres du comité pour passer à huis clos afin d'examiner quelques travaux du comité. Consentez-vous à l'unanimité à poursuivre la séance à huis clos?

M. Jack Harris (St. John's-Est, NPD): Je vois qu'il y a une liste d'éléments. Nous ne nous sommes pas vraiment préparés pour examiner cela.

Le président: S'il n'y a pas consentement unanime, quelqu'un peut-il proposer une motion d'ajournement?

M. Jack Harris: Peut-on ajourner pour passer à une réunion du comité de direction ou quelque chose d'autre?

Le président: Je vais devoir demander conseil.

L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.): Monsieur le président, avant d'adopter la motion d'ajournement et que les membres du comité quittent la salle, j'aimerais offrir aux membres les livres suivants: *FOB Doc: A Doctor on the Front Lines of Afghanistan*, et *A Line in the Sand: Canadians at War in Kandahar*, écrit par le Dr Wiss.

Comme vous le savez, le ministre MacKay, Jack et moi avons parrainé une activité sur la Colline pour la présentation du film *If I Should Fall*. Le Dr Wiss nous a beaucoup aidés. Il offre ces livres à ceux qui s'intéressent aux questions militaires. Ils plairont sans doute aux membres du comité. Les livres sont gratuits et là pour vous. Les dons au Fonds pour les familles de militaires ne sont toutefois pas de refus. Mon personnel en remettra un exemplaire à tous les intéressés. Ce sont des livres passionnants.

Le président: J'ai lu les deux livres et ce sont des récits vraiment remarquables. Il s'agit du journal d'un médecin canadien qui a décidé de s'enrôler de nouveau et qui s'est rendu à trois reprises en Afghanistan pour travailler dans les bases d'opérations avancées. C'est un récit incroyable.

Madame Moore.

Mme Christine Moore: Sont-ils publiés uniquement en anglais ou en avez-vous aussi des exemplaires en français?

L'hon. John McKay: Si je ne me trompe pas, ils sont publiés uniquement en anglais. Je ne pense pas qu'ils soient en français.

Le président: L'auteur est francophone, il pourrait donc aussi être publié...

L'hon. John McKay: C'est possible, mais il ne nous a donné que des exemplaires en anglais.

Le président: C'est un Franco-Ontarien de Sudbury.

Comme nous n'avons rien d'autre à discuter, la séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>